

## STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

## ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

## GOVERNMENT ORDERS

Debate was resumed on the motion of Mr. de Cotret, seconded by Mr. Oberle,—That Bill C-78, An Act to establish a federal environmental assessment process, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

And on the amendment of Mr. Taylor, seconded by Ms. Hunter,—That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following therefor:

“this House declines to give second reading to Bill C-78, An Act to establish a federal environmental assessment process, because it fails to include provisions which would apply to all projects or undertakings under federal jurisdiction and it also fails to provide for intervenor funding”.

After further debate, the question being put on the amendment, it was negatived, on division.

And the question being put on the main motion, by unanimous consent a recorded division was deferred until 3.00 o'clock p.m., Tuesday, October 30, 1990.

## PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 4.54 o'clock p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business pursuant to Standing Order 30(6).

Mr. Stupich, seconded by Mr. Fulton, moved,—That, in the opinion of this House, the government should take action against the unfavourable GATT ruling in relation to British Columbia salmon and herring.—(*Private Members' Business M-242*)

And debate arising thereon;

The time provided for consideration of Private Members' Business having expired, pursuant to Standing Order 96, the Order was dropped from the *Order Paper*.

## PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

At 5.55 o'clock p.m., the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 38(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

## QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le débat reprend sur la motion de M. de Cotret, appuyé par M. Oberle,—Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Et sur l'amendement de M. Taylor, appuyé par M<sup>me</sup> Hunter,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre refuse de donner la deuxième lecture au projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, parce qu'il ne contient pas de dispositions applicables à tous les projets ou entreprises relevant du gouvernement fédéral et qu'il ne prévoit aucune mesure de financement pour l'intervenant.»

Après plus ample débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté, sur division.

La motion principale est mise aux voix et, du consentement unanime, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 30 octobre 1990, à quinze heures.

## AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 16h54, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément à l'article 30(6) du Règlement.

M. Stupich, appuyé par M. Fulton, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait contester la décision défavorable rendue par le GATT au sujet du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique.—(*Affaires émanant des députés M-242*)

Il s'élève un débat.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est expirée et, conformément à l'article 96 du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

## DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 17h55, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée conformément à l'article 38(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.